

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 25 janvier 2016**CP2016_01_3
id. 2299

L'an deux mille seize le vingt cinq janvier , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**RÉFORME ET ALIÉNATION DE DEUX VÉHICULES CITROËN
BERLINGO ÉLECTRIQUES**

Le Conseil Départemental a acquis en 2012 deux véhicules électriques (Berlingo Citroën) affectés aux services « achats-approvisionnement » et « courrier ». Ceux-ci ont des problèmes de charge récurrents ce qui a conduit à les immobiliser à plusieurs reprises ces derniers mois. Les interventions successives du concessionnaire n'ont pas permis de résoudre durablement les problèmes rencontrés.

Ceux-ci affectent la série des véhicules concernés, ce qui conduit l'entreprise à proposer à tous les propriétaires de ces véhicules un rachat. La concession Citroën de Montauban nous a adressé en septembre dernier une proposition en ce sens, en nous alertant sur le fait qu'elle ne serait plus en mesure d'assurer, à compter du 1er janvier 2016, le service après vente pour ces véhicules.

C'est pourquoi, elle propose le rachat au prix de 6 000 euros, pour chaque véhicule. Ces véhicules ne sont pas cotés à l'Argus, mais compte tenu des problèmes mécaniques dont ils sont affectés, leur valeur marchande est difficile à évaluer.

Les véhicules concernés sont les suivants :

<i>Type de matériel</i>	<i>Provenance</i>	<i>N° code ou immatriculation</i>	<i>Année d'acquisition</i>	<i>Numéro inventaire</i>	<i>Observations</i>
Berlingo Citroën	Service Achat Approvisionnement	CG-170-KL	2012	AUTO CG 170KL	Vente
Berlingo Citroën	Service du Courrier	CG-954-KJ	2012	AUTO CG 954KJ	Vente

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prononce la réforme et la sortie de l'inventaire des 2 véhicules référencés ci-dessus ;
- Accepte leur vente au profit de la concession Citroën de Montauban au prix de 6 000 € chacun.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC